

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le cinq février à 20h00,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc CHANUT, Christian LABOURET, Michelle CORRE, Christian STALPORT, Aurélie BESANCON, Vanessa BASSEUIL, Nathalie MENUT, Anne-Marie SAINT-MARTIN, Romain JONON, Stéphanie BOUVARD-LOLIGNIER, Bernard GUITTAT, Romain JONON

Etaient excusés : Frédéric BUTTET ayant donné pouvoir à Jean-Luc CHANUT
Christophe VERMOREL ayant donné pouvoir à Aurélie BESANCON
Stéphane PEGON

Secrétaire de séance : Aurélie BESANCON

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2014.

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.
En l'absence de remarques, le Maire déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité.

Point 2 : Délibération concernant l'enquête publique du SYMISOA.

N'ayant pas reçu les informations nécessaires, ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Point 3 : Délibération pour modifier la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Maire fait part d'un courrier de Mr le Préfet concernant la délibération prise le 13 novembre 2014 ayant pour objet la commission d'appel d'offres.

Selon la réglementation en vigueur, la composition de la CAO doit être de 7 membres à savoir le président (le maire), trois titulaires et trois suppléants. Or il avait été désigné trois titulaires dont le maire et trois suppléants.

Il convient donc de procéder à une nouvelle élection.

Il est procédé au vote. **Sont élus à l'unanimité des membres présents :**

Le Maire, Jean-Luc CHANUT, Président de la CAO

MEMBRES TITULAIRES DE LA CAO

Christian LABOURET
Christian STALPORT
Frédéric BUTTET

MEMBRES SUPPLEANTS DE LA CAO

Romain JONON
Michelle CORRE
Alexandre LACROIX

Point 4 : Délibération pour le mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du Budget 2015.

Le Maire explique qu'il convient de modifier la délibération prise le 18 décembre 2014 car celle-ci ne précise pas le montant de l'autorisation ni son imputation.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

| CHAPITRE | LIBELLE | CREDITS OUVERTS EN 2014 | MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2015 |
|--|-------------------------------|--------------------------------|--|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 7 000.00 € | 1 750.00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 31 308.04 € | 7 827.00 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 79 612.02 € | 19 903.00 € |
| Total des dépenses d'investissement | | 117 920.06 € | 29 480.00 € |

Point 5 : Délibération concernant le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Le Maire explique que la commune a souscrit auprès de la caisse d'épargne une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000.00 €. Celle-ci arrive à échéance le 28/02/2015. Il convient donc de la renouveler.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la ligne de trésorerie de 100 000.00 € auprès de la caisse d'épargne et autorise le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Point 6 : Etude des devis pour le changement de l'armoire frigorifique du foyer rural.

Le maire indique au conseil municipal que le compresseur de l'armoire frigorifique de Foyer Rural a rendu l'âme. Il convient donc soit de le faire réparer soit de remplacer le tout.

Des devis ont été demandés aux établissements PERRIER à Marcigny :

Pour remplacer uniquement le compresseur, le devis s'élève à 1 080.17 € HT.

Pour remplacer l'armoire frigorifique entièrement, le prestataire propose 2 variantes : une à 1 404.23 € HT et une à 1 609.15 € HT.

Le conseil municipal souhaiterait que d'autres établissements soient consultés : PERCET à Chauffailles et PATAY à Riorges.

Point 7 : Etude des devis pour la mise en place d'un columbarium, d'un caveau d'attente et d'un ossuaire au cimetière.

Le maire présente les devis de la marbrerie SANTI.

- Columbarium mural 6 familles = 5 796.00 €
- Columbarium « rond » : 6 650.00 € pose par l'entreprise ou 5 730.00 € TTC pose par nos soins, soit :

Posé par nos soins : 2 930.00 € TTC

Posé par l'entreprise : 3 850.00 € TTC

Réhausse de 4 cases supplémentaires : 1 750.00 €

Les 2 plateaux en granit noir : 324.00 € TTC

Un banc en granit rose : 258.00 € TTC

L'ensemble galets, caillebotis, buse pour le jardin du souvenir : 468.00 €

- Caveau 2 places : une case ossuaire et une case caveau d'attente = 2 688.74 € TTC

Il est demandé au maire de se renseigner sur les 2 plateaux en granit noir.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser ces travaux et autorise la maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Point 8 : Proposition de location de l'ancien garage de Michel CORNU.

Le maire explique que le garage de Michel CORNU actuellement occupé par Christian GONDY va être libéré au 30 avril 2015.

Il pourrait être envisagé de le louer comme hangar du service technique, ce qui permettrait de rassembler tous les équipements sur un même lieu.

Il pourrait y être aménagé des toilettes et des douches pour les agents techniques.

Ce local a une superficie d'environ 180m², le loyer actuel est de 275€/mois.

Une visite pourrait être envisagée.

Point 9 : Informations PEDT 2015/2016.

Le maire informe le conseil municipal sur les aides de l'état concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. La commune a obtenu une aide de 50€ par élèves de plus de 3 ans (76 élèves sur 87 à St Maurice)

Le maire explique au conseil municipal qu'à partir de l'année scolaire 2015-2016, le nouveau dispositif prévu par la loi de finances garantit le maintien de l'aide à son niveau actuel dès lors qu'est établi au niveau communal ou intercommunal un projet éducatif territorial (PEDT).

Il conviendra donc d'établir ce PEDT.

Aucune date limite n'est mentionnée dans le courrier reçu, il conviendra donc de demander de plus amples renseignements.

Point 10 : Informations sur le PIIC et le projet Restaurant scolaire et garderie.

Informations sur le PIIC :

Le maire informe le conseil municipal que la commune de St Maurice a obtenu une aide de 17 364.00 € au titre du PIIC 2015. Ce qui lui permet de prétendre au fonds scolaires pour un montant de 32 676.00 €. Ce qui représente une enveloppe globale de 50 000.00 €.

Informations sur le projet restaurant scolaire et garderie :

Le maire indique au conseil municipal que la députée Edith GUEUGNEAU a alloué une enveloppe de 8 000.00 € à la commune de St Maurice pour ce projet.

Dès que la commune aura reçu toutes les attributions de subventions, il conviendra de lancer l'appel d'offres. (semaine N°9)

Point 11 : Informations sur la réorganisation des horaires des agents à la cantine.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Mme RENAUX et Mr DORMOY, membres du bureau de la cantine scolaire afin de discuter d'une réorganisation du service.

3 personnes descendent et remontent le rang mais la présence de 2 personnes suffit lors du repas.

Brigitte PERRET fait du ménage pendant le temps de midi.

Du fait des activités périscolaires, l'agent en charge du ménage a subi une augmentation de sa charge de travail car il y a le logement situé au 1^{er} étage de l'école qui s'est rajouté.

De plus, la directrice de l'école nous a fait part d'un manque de ménage à l'école maternelle. En effet, les agents étant occupé par les activités périscolaires n'ont plus le temps nécessaire pour faire le ménage dans les classes maternelles tous les soirs.

Il est donc proposé de rajouter 1.25h de ménage par jour à Brigitte PERRET pour effectuer cette tâche.

Il convient donc d'augmenter son temps de travail de 6,25 heures par semaine annualisées, ce qui représenterait un avantage non négligeable pour l'agent qui dépasserait donc les 28 heures hebdomadaires, ce qui lui offre le bénéfice de la CNRACL, caisse de retraite des fonctionnaires.

L'agent est actuellement à 23.20 heures annualisées. Avec les 6.25 heures*, elle passerait donc à 28.30 heures.

*(6.25 heures X 36 semaines d'école)/ 1607 heures X 35heures = 5.10 heures annualisées.

Cela représente un coût annuel supplémentaire de 5 755.80 € pour la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les heures de Brigitte PERRET à compter du 09/02/2015 de 6.25 heures c'est-à-dire de 5.10 heures annualisées.

Point 12 : Informations sur les projets de la lagune et le PLU.

PLU :

La commune est toujours en attente de la réalisation de diagnostic agricole réalisé par la chambre d'agriculture.

LAGUNE :

Une demande de subvention a été adressée à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui en a accusé réception et qui offre une aide financière de 50% sur le montant de l'étude.

Le dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets du conseil général sera déposé mais pour cela il convient de prendre plusieurs délibérations :

- Une concernant le lancement du projet et les demandes de subventions

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, relatif au projet de réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement et après en avoir délibéré:

- Approuve le lancement de l'opération de réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement
- Décide de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :
 - La subvention relevant de l'appel à projet pour la reconquête ou la préservation des milieux aquatiques sensibles (amélioration des systèmes d'assainissement collectif)
 - L'aide financière de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
 - Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

Coût prévisionnel de l'opération :

HT 40 000.00 €

TVA 8 000.00 €

TTC 48 000.00 €

- S'engage à réaliser le règlement du service d'assainissement dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement. Celui-ci sera fourni au moment de la demande de versement de la subvention.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant,

- Une concernant l'adoption du RPQS 2013

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf pour l'exercice 2013.

Point 13 : Informations sur les renégociations des emprunts.

Le maire fait part de la suite donnée à ses courriers concernant la renégociation des emprunts.

Le crédit agricole indique qu'aucun réaménagement ne peut être envisagé sur des prêts accordés aux collectivités publiques.

La caisse d'épargne indique que compte tenu de la nature de l'indemnité de remboursement due (actuarielle), il n'apparaît pas opportun de réaménager ce prêt car cela ne se traduirait pas par un gain financier pour la collectivité. Concernant les emprunts DEXIA, il y en a un avec un capital restant du de 46 302.81 € et à un taux de 0.328% et l'autre avec un capital restant du de 64 461.14 € et à un taux de 0.527%.

Point 14 : Décisions sur les taux des impôts locaux 2015.

Le maire explique que le transfert du contingent incendie de la Communauté de Communes à chaque commune induit une évolution des taux des différents impôts locaux.

Pour la communauté de communes, les taux de la Taxe d'Habitation (TH), du Foncier Bâti (FB) et du Foncier Non Bâti (FNB) seront diminués.

Le contingent incendie acquitté en 2014 s'est élevé à 266 552€, ce qui représente 18.93% des produits fiscaux des ménages de la communauté de communes. L'exécutif de la communauté de communes a inscrit dans le projet de budget 2015 une baisse de 18.93% des taux des 3 taxes locales, TH, FB, FNB.

Parallèlement, les taux de ces 3 taxes doivent être augmentés dans les communes pour financer la dépense nouvelle, qui s'élève à St Maurice à 17 302 €.

Pour ce faire 3 solutions sont envisagées :

- L'hypothèse N°1, augmentation de la même proportion des 3 taxes, soit +15.17% de chacun des taux. On s'aperçoit que les propriétaires fonciers, agriculteurs, subissent une augmentation globale.
- L'hypothèse N°2, maintien du taux actuel du FNB, et report de l'effort fiscal sur la TH et le FB. Les agriculteurs bénéficient d'une baisse de leur imposition globale.
- L'hypothèse N°3, maintien du taux global du FNB (part Commune+communauté de communes), la recette de la commune augmente de 1 625€, et répartition du solde nécessaire (17 302 – 1 625 = 15 677), sur la TH et le FB. Cette possibilité est neutre pour les agriculteurs au niveau du FNB.

L'hypothèse N°1 se traduit par une hausse de FNB supérieure à celle de la TH (15.17% contre 15.12%), ce qui n'est pas autorisé par les règles de lien entre les taux. Cela peut-être corrigé en appliquant à la TH un taux de 9.45%, sans incidence réelle sur les montants individuels.

Aucune décision n'est prise pour le moment. Ce point sera revu lors du vote du budget primitif 2015.

Point 15 : Questions diverses.

- Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de l'ADAPEI de Charlieu qui aurait le projet de louer la salle St Antoine 1 à 2 fois par semaine pendant 6 mois.
- Le maire donne lecture de la lettre de remerciements des jeunes de Bachet concernant la mise en place d'un abri bus.
- Le maire rappelle les dates des élections départementales qui auront lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015.
- Il rappelle également qu'il conviendra de prendre RDV avec la famille DUBOIS pour faire un état des lieux des travaux à réaliser.
- Il est fixé la date de la réunion de la Commission Communale des Impôts Directs, qui aura lieu le vendredi 27 février 2015 à 14 heures.
- Le maire fait part d'une invitation au repas dansant du Dun Sornin Foot. Ne pouvant s'y rendre, il demande qui peut y aller. C'est Vanessa BASSEUIL qui y représentera la commune.
- Il est discuté du balcon du logement Garnier, il conviendra de demander des devis.
- Il est discuté du problème de poubelles au Pâquier des Hâtes, il conviendra de transmettre aux services de la communauté de communes.
- Il est mentionné un lampadaire au Lotissement La Vigne qui ne fonctionne plus, il conviendra de contacter le SYDESL.
- Il est fait mention du contrat de téléphone et internet de la bibliothèque qui semble très cher pour le peu d'utilisation qui en est faite, il conviendra peut-être de le renégocier auprès d'Orange.
- Il est discuté de déplacer l'abri bus situé place de l'Eglise sur la place de parking située vers le cabinet d'infirmières, ce qui éviterait que les voitures y stationnent, cela dégagerait l'accès au parking derrière l'Eglise.
- Une corvée de démontage des guirlandes de Noël est prévue le samedi 07/02 à 9h00.
- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au jeudi 05 mars 2015 à 20h00.

La séance est close à 23h30.